

DES LIGNES DIRECTES IVG POUR JOINDRE LES PROFESSIONNELS HOSPITALIERS,

CENTRES HOSPITALIERS PUBLICS

ARPAJON	01 64 92 91 49
CORBEIL (CHSF)	01 61 69 71 11
DOURDAN (CHSE)	01 60 81 58 57
ETAMPES (CHSE)	01 60 80 78 66
FONTAINEBLEAU	01 60 74 12 64
LONGJUMEAU	01 64 48 20 20
MELUN	01 64 71 65 84
MONTEREAU	01 64 31 65 70
ORSAY	01 69 29 75 85
VILLENEUVE ST GEORGES	01 43 86 20 08

ETABLISSEMENTS PRIVES DE SANTE

ATHIS MONS Hôpital Privé d'Athis-Mons	01 69 57 58 28
EVRY Clinique de l'Essonne Clinique Du Mousseau	01 60 87 86 30 01 60 77 62 52
FONTAINEBLEAU Polyclinique La Forêt	01 60 72 60 72
MASSY I H Jacques Cartier	01 60 13 62 26
MELUN Polyclinique Saint Jean	01 64 14 30 02
QUINCY-SOUS-SÉNART Hôpital Privé Claude Galien	01 69 39 90 31

DES PROFESSIONNELS DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF)



www.essonne.fr



www.seine-et-marne.fr/les-services-de-la-pmi

DES MÉDEGINS DE VILLE

ayant passé convention avec un établissement de santé autorisé ; leurs coordonnées sont disponibles auprès du réseau Périnat IF Sud.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Plateforme téléphonique IVG du MFPF
Du lundi au vendredi de 12h à 19h
01 47 00 18 66



www.perinatifsud.org/fr/interruption-de-grossesse



www.ancic.asso.fr



www.IVGlesadresses.org



www.planning-familial.org



Tel : 01 79 72 55 44
Fax : 01 40 89 39 02
reseau@perinatifsud.org
www.perinatifsud.org

ENCEINTE, VOUS NE DESIREZ PAS POURSUIVRE VOTRE GROSSESSE



L'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse)

Des professionnels
peuvent vous aider



QUELLE METHODE CHOISIR ?

Vous choisissez la méthode avec le médecin, en fonction de divers paramètres (terme de la grossesse, état de santé, etc.).

IVG MÉDICAMENTEUSE

La méthode comprend deux prises de comprimés, séparées de 36 à 48h.

Elle peut être utilisée à domicile jusqu'à 5 semaines de grossesse, en établissement de santé jusqu'à 7 semaines de grossesse.

IVG CHIRURGICALE

Cette méthode consiste en une aspiration du contenu de l'utérus, avant la fin de la 12^{ème} semaine de grossesse.

Elle peut se faire sous anesthésie locale ou générale. Vous ressortirez le jour même ou le lendemain.

Au moment de l'IVG, il vous sera prescrit selon l'acte pratiqué :

- Des médicaments contre la douleur et une contraception.
- Une visite de contrôle ou une échographie 10 jours à 21 jours après.

La Sécurité Sociale rembourse l'IVG à 100% à partir du 31 Mars 2013.

Si vous n'êtes pas assurée sociale, contactez un Centre de Planification et d'Education Familiale.

**ATTENTION AUX DÉLAIS LÉGAUX !
PRENEZ CONTACT AU PLUS VITE
MÊME SI VOUS HÉSITEZ**

Le choix d'une IVG est un **CHOIX PERSONNEL** encadré par la loi, avec un délai de réflexion d'une semaine.

Un entretien psycho social avec un professionnel vous sera proposé.

Si le praticien contacté ne pratique pas l'IVG (clause de conscience), il doit vous orienter vers un autre praticien qui vous prendra en charge.

**Seule la
FEMME CONCERNÉE
peut en faire la demande.**

**Seul un
MÉDECIN
peut la pratiquer.**

Si vous êtes mineure et que vous ne souhaitez pas informer votre famille, contactez un Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) ou votre médecin.